

ZONE CHAMPAGNE ARDENNE



Lettre d'information à l'attention des dirigeants de la LMGE – Zone Champagne Ardenne.
Parution variable. - Réalisation Amandine TESSIER – Responsable Jean-Pol TOURTE

N°167 du 07/12/2017 Page 1660 à 1672

LETTRE SPECIALE ELECTION GRAND EST

Madame, Monsieur, Cher(e) Président(e),

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Grand Est** se tiendra le **Dimanche 21 Janvier 2018 à 15h à la Maison Régionale des Sports-13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine**

Vous trouverez en pièce jointe la convocation accompagnée de l'ordre du jour, de l'ensemble des documents liés à la tenue de cette Assemblée ainsi que les modalités de vote et de candidatures aux différents postes à pourvoir.

La clôture de l'Assemblée Générale sera suivie d'un apéritif dinatoire afin d'échanger et de partager un moment de convivialité.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'importance de cette réunion et de la représentativité de votre club, nécessaire afin de fédérer pour ancrer plus en avant la pratique de notre sport moto et contribuer à son développement.

Toutes aides matérielles et financières qui pourront vous être octroyées par la Ligue Grand Est en 2018 seront liées à votre présence ce jour-là.

D'autre part, afin de vous permettre d'organiser au mieux votre journée, nous tenons également à vous informer que **l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Motocycliste de Lorraine** ayant pour objet d'adopter le traité de fusion entre les Ligues d'Alsace - Champagne - Lorraine et d'en prononcer sa dissolution, se tiendra également le **Dimanche 21 Janvier 2018 à 9h30 au matin à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine.**

La convocation s'y rapportant vous parviendra ultérieurement.

Un déjeuner sera organisé pour les membres de la Ligue de Lorraine qui auront participé le matin même à cette Assemblée. Merci de bien vouloir répondre à cette invitation avant le 31 Décembre 2017 afin de nous informer de votre intention de participer ou de ne pas participer à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous adressons nos meilleures salutations sportives

Le secrétariat du Président du bureau provisoire de la Ligue Grand Est,

CONVOCATIION À L'ASSEMBLEE GENERALE ÉLECTIVE

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Conformément à l'article 6.5, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale qui se tiendra :

Le dimanche 21 janvier 2018 à 15 H 00
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Ordre du jour

- 1) Constitution de l'Assemblée Générale
- 2) Présentation des candidats
- 3) Elections du Comité Directeur
- 4) Questions Diverses

Conformément à l'article 5 des statuts de la ligue, les membres votants de l'Assemblée Générale sont les représentants des groupements sportifs et des clubs de tourisme affiliés à la Fédération et ayant leur siège social dans le ressort territorial de la ligue à raison d'un représentant par association.

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale de la ligue, ces représentants devront être :

- * licenciés depuis plus de 6 mois d'un club affilié à la Fédération et pour la saison en cours,
- * âgés de plus de 18 ans,
- * en possession de leurs droits civiques et politiques.

Les représentants des associations affiliées devront également avoir acquitté leurs cotisations.

Chaque représentant d'association affiliée (le Président) peut donner mandat à un membre de cette association pour participer à l'Assemblée Générale, cette personne devant satisfaire les mêmes critères et détenir le mandat type joint et dûment rempli. En revanche, **les statuts interdisent pour les élections le vote par procuration et le vote par correspondance.**

Le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est calculé de la façon suivante :

- Une voix par tranche ou fraction de 25 licenciés à l'année avec **obligation pour le groupement d'être affilié à la Ligue et à jour de ses cotisations et au Président d'être licencié à la FFM pour l'année en cours.**

La date de prise en compte des licenciés et des associations régulièrement affiliées est fixée 30 jours avant la date prévue par l'Assemblée Générale ou si l'Assemblée Générale a lieu au cours du premier trimestre de l'année, la date de prise en compte des licenciés et des associations régulièrement affiliées est fixée au 31 décembre de l'année précédente.

Concernant les modes de scrutin et de majorité des élections des membres du Comité Directeur, du Président et du ou des représentants de la Ligue à l'AG de la Fédération, il convient de se reporter au dispositif du préambule des statuts en vigueur adoptés le 7 juillet 2017.

Fait à Tomblaine, le 1^{er} décembre 2017

Le Président du Bureau Provisoire

*NB : Mandat = représentation d'un Président de club par l'un de ses membres adhérents = droit de vote.
Procuration = représentation d'un club par un autre club*

- P.J.
- le document d'appel à candidatures pour le Comité Directeur de la LMGE ;
 - l'acte de candidature individuel pour le Comité Directeur de la LMGE ;
 - la déclaration de candidatures de listes ;
 - le document d'appel à candidatures et l'acte de candidature pour les Commissions sportives de la LMGE ;
 - le document d'appel à candidatures et l'acte de candidature pour le TRDA de la LMGE ;
 - le document d'appel à candidatures et l'acte de candidature pour les Collèges ;
 - le mandat type de représentation pour les clubs.

**LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 21 JANVIER 2018**

ACTE DE CANDIDATURE

À remplir par le ou la candidat(e) et à adresser à la personne tête de la liste sur laquelle il ou elle souhaite figurer et/ou au secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est.

Je soussignée, Madame, Monsieur

NOM :

Prénoms :

Numéro de licence : | |

Déclare vouloir poser ma candidature à la liste dont Madame, Monsieur

NOM :

Prénoms :

est tête de liste pour l'élection du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Grand Est lors de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2018.

Fait à, le | .. | | .. | | .. |

Signature du ou (la) candidat(e) :

NB : nous vous rappelons que tous les candidats inscrits sur la liste doivent remplir les conditions d'éligibilité prévues par les statuts de la Ligue Motocycliste Grand Est, telle que rappelées dans l'appel à candidature.

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 21 JANVIER 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE COMITÉ DIRECTEUR, PRÉSIDENTE ET BUREAU EXÉCUTIF

Les élections du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Grand Est se tiendront le 21 janvier 2018 à la Maison Régionale des Sports - Tomblaine (54510).

Nombre de poste à pourvoir pour le Comité Directeur : 21 conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue.

Pour figurer sur une liste il conviendra :

- d'être âgé de plus de 18 ans ;
- d'être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité et du ressort territorial de la Ligue Grand Est, le jour de la clôture du dépôt des candidatures ;
- de ne pas avoir fait acte de candidature sur une autre liste pour l'élection objet du présent appel à candidatures ;
- pour les personnes de nationalité française, de ne pas avoir été condamné à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- pour les personnes de nationalité étrangère, de ne pas avoir été condamné à une peine qui, si elle était prononcée contre un citoyen français, ferait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- de ne pas avoir été condamné à une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- de faire acte de candidature via le formulaire ci-joint en annexe indiquant le nom, prénom, numéro de licence et signature du candidat ;

La liste complète devra être adressée dans les conditions suivantes :

- adresser une liste comportant 21 candidats au poste de membres, dont 7 membres issus de la Ligue Motocycliste Alsace, 7 membres issus de la Ligue Motocycliste Champagne-Ardenne, 7 membres issus de la Ligue Motocycliste Lorraine ainsi que 6 suppléants dont 2 issus de la Ligue Motocycliste Alsace, 2 issus de la Ligue Motocycliste Champagne-Ardenne et 2 issus de la Ligue Motocycliste Lorraine.

Les candidatures jointes à la liste doivent être associées à un numéro de 1 à 21 ainsi que 6 postes de suppléants numérotés de 22 à 27.

- joindre à la liste, l'acte de candidature comportant les noms, prénoms, numéro de licence et signature de chacun des candidats présents sur la liste ;

- adresser la liste complète au siège de la Ligue Motocycliste Grand Est par lettre recommandée avec avis de réception 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Élective soit **avant le 6 janvier 2018 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Secrétariat Ligue Motocycliste Grand Est
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale.

Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST Comité Directeur du 21 janvier 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COLLÈGES

Les élections des membres des Collèges de la Ligue Motocycliste Grand Est se tiendront le 21 janvier 2018 lors du Comité Directeur de la Ligue à la Maison Régionale des Sports - Tomblaine (54510).

Postes à pourvoir :

- Collège Chronométrage 6 membres
- Collège Technique 6 membres
- Collège Officiels & Formation 6 membres
- Collège Educatif 6 membres
- Collège Quad 6 membres

Les candidats devront, conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue :

- être âgés de plus de 18 ans ;
- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 6 janvier 2018 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;
- Ne pas faire l'objet de mesures pouvant générer une inéligibilité ;

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à la désignation des membres des collèges et désigne le Président en son sein.

Par exception, conformément au préambule des statuts de la Ligue, les collèges seront composées à parité entre les membres issus de la Ligue Motocycliste Alsace, les membres issus de la Ligue Motocycliste Champagne-Ardenne et les membres issus de la Ligue Motocycliste Lorraine.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est à l'adresse suivante :

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST Comité Directeur du 21 janvier 2018

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COLLÈGES

Selon l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Grand Est :

ELECTIONS POUR LES COLLÈGES SUIVANTS :

- Collège Chronométrage 6 membres
- Collège Technique 6 membres
- Collège Officiels & Formation 6 membres
- Collège Educatif 6 membres
- Collège Quad 6 membres

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : |.....| Ville :

Licence : |.....| Club : Dépt : |...|

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Collège Chronométrage | <input type="checkbox"/> Collège Officiels & Formation |
| <input type="checkbox"/> Collège Technique | <input type="checkbox"/> Collège Educatif |
| <input type="checkbox"/> Collège Quad | |

Fait à : le

Signature du ou (la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 6 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi.

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Comité Directeur du 21 janvier 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste Grand Est se tiendront le 21 janvier 2018 lors du Comité Directeur de la Ligue à la Maison Régionale des Sports - Tomblaine (54510).

Postes à pourvoir :

- Commission Motocross 15 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Vitesse & Rallyes Routiers 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Trial 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Enduro & Endurance TT 12 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Tourisme 3 dont 1 Président
- Commission Moto-ball 3 dont 1 Président

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- être âgés de plus de 18 ans ;
- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 6 janvier 2018 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;
- Ne pas faire l'objet de mesures pouvant générer une inéligibilité ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Ligue, les membres des commissions sont élus par le Comité Directeur de la Ligue.

Par exception, conformément au préambule des statuts de la Ligue, les commissions seront composées à parité entre les membres issus de la Ligue Motocycliste Alsace, les membres issus de la Ligue Motocycliste Champagne-Ardenne et les membres issus de la Ligue Motocycliste Lorraine.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est à l'adresse suivante :

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Comité Directeur du 21 janvier 2018

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Grand Est :

ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission Motocross 15 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Vitesse & Rallyes Routiers 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Trial 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Enduro & Endurance TT 12 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Tourisme 3 dont 1 Président
- Commission Moto-ball 3 dont 1 Président

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : |.....| Ville :

Licence : |.....| Club : Dépt : |...|

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Commission Motocross | <input type="checkbox"/> Commission Enduro & Endurance TT |
| <input type="checkbox"/> Commission Vitesse & Rallyes Routiers | <input type="checkbox"/> Commission Tourisme |
| <input type="checkbox"/> Commission Trial | <input type="checkbox"/> Commission Moto-ball |

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : le

Signature du ou (la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 6 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi.

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST Comité Directeur du 21 janvier 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DU TRIBUNAL RÉGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

L'élection des membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage de la Ligue Motocycliste Grand Est se tiendra le 21 janvier 2018 à la Maison Régionale des Sports - Tomblaine (54510).

Nombre de postes à pourvoir : 5

Particularités :

5 postes de membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. Par exception, conformément au préambule des statuts de la Ligue, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage sera composé de membres issus de la Ligue Motocycliste Alsace, de membres issus de la Ligue Motocycliste Champagne-Ardenne et de membres issus de la Ligue Motocycliste Lorraine.

L'Instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins trente jours avant la date des élections, **soit avant le 21 décembre 2017**, accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'Instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est à l'adresse suivante :

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Comité Directeur du 21 janvier 2018

ACTE DE CANDIDATURE POUR LE TRIBUNAL RÉGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

Extrait de l'article 3 du code de discipline et d'arbitrage la Ligue Motocycliste Grand Est :

Il est institué au niveau régional un organe disciplinaire de première instance, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, investi du pouvoir disciplinaire et d'arbitrage à l'égard des associations affiliées à la Ligue, des membres licenciés de ces associations et des Comités Départementaux.

Cet organe se compose de cinq membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins trente jours avant la date des élections accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : [.....] Ville :

Licence : [.....] Club : Dépt : [..]

Déclare être candidat(e) au sein du Tribunal de Discipline et d'Arbitrage

Fait à : le

Signature du ou (la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception **avant le 21 décembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 21 JANVIER 2018

DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

À remplir par la tête de liste et à adresser au siège de la Ligue Motocycliste Grand Est par courrier recommandé **avant le 6 janvier 2018 à minuit**, dernier délai, cachet de la poste faisant foi.

Je soussignée, Madame, Monsieur

NOM :

Prénoms :

Numéro de licence : |.....|

Déclare vouloir poser la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Grand Est lors de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2018.

Fait à, le |.....|

Signature de la tête de liste

NB : nous vous rappelons que tous les candidats inscrits sur la liste doivent remplir les conditions d'éligibilité prévues par les statuts de la Ligue Motocycliste Grand Est, telle que rappelées dans l'appel à candidature.

Afin d'optimiser la qualité d'envoi des candidatures, il est recommandé que le présent document soit adressé accompagné des actes de candidature de l'ensemble des membres de la liste.

MEMBRES DE LA LISTE

| | NOM ET PRÉNOM | N° DE LICENCE | AUTRES INFORMATIONS |
|---|---------------|---------------|---------------------|
| N°1 - Tête de liste - Président 1er représentant de la Ligue à l'AG de la FFM | | | |
| N°2 - 1er Vice-Président 2ème représentant de la Ligue à l'AG de la FFM | | | |
| N°3 - Secrétaire Général 3ème représentant de la Ligue à l'AG de la FFM | | | |
| N°4 - Trésorier | | | |
| N°5 - Vice-Président | | | |
| N°6 - Vice-Président | | | |
| N°7 - Membre | | | |
| N°8 - Membre | | | |
| N°9 - Membre | | | |
| N°10 - Membre | | | |
| N°11 - Membre | | | |
| N°12 - Membre | | | |
| N°13 - Membre | | | |
| N°14 - Membre | | | |
| N°15 - Membre | | | |
| N°16 - Membre | | | |
| N°17 - Membre | | | |
| N°18 - Membre | | | |
| N°19 - Membre | | | |
| N°20 - Membre | | | |
| N°21 - Membre | | | |
| N°22 - Membre suppléant | | | |
| N°23 - Membre suppléant | | | |
| N°24 - Membre suppléant | | | |
| N°25 - Membre suppléant | | | |
| N°26 - Membre suppléant | | | |
| N°27 - Membre suppléant | | | |

MANDAT

Je soussigné(e) :

Président(e) du Moto-club

Donne mandat à Madame, Monsieur, membre du Moto-club

Licence N° [.....]

afin de représenter le Moto-club et de participer aux débats de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se déroulera le :

.....

à

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le

Le Président

Nom - prénom :

Mandaté (e)

Nom - prénom :

Signature

Signature

*NB : L'attestation est à présenter lors du scrutin.
Le vote par correspondance est interdit pour les élections.
Le vote par procuration n'est pas admis pour les élections.*